

RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00081

Numéro SIREN : 381 681 527

Nom ou dénomination : RESSOURCES CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2018 sous le numéro de dépôt 6103

06/07/18

06 JUL. 2018

## BILAN ACTIF

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE RENNES

ACTIF	Exercice N°1 31/12/2017-12			Exercice N°2 31/12/2016-12	Ecart N°1/N°2	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à l'édure)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	19 818		19 818	19 818		
Autres immobilisations incorporelles	280 788	241 410	39 377	5 164	34 213	662.49
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	386 356	330 214	56 142	62 940	6 798	10.80
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations				7 622	7 622	100.00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	31 165		31 165	31 303	138	0.44
<b>Total II</b>	<b>718 127</b>	<b>571 624</b>	<b>146 503</b>	<b>125 848</b>	<b>19 654</b>	<b>15.49</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	3 405		3 405	18 304	14 899	81.40
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	1 278 786		1 278 786	1 455 343	176 557	12.13
Autres créances	502 875	365 803	137 072	72 839	64 232	88.18
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 302 720		1 302 720	1 277 592	25 128	1.97
Charges constatées d'avance (3)	56 007		56 007	41 101	14 906	36.27
<b>Total III</b>	<b>3 149 795</b>	<b>365 803</b>	<b>2 777 992</b>	<b>2 865 180</b>	<b>87 190</b>	<b>3.04</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>3 861 920</b>	<b>937 427</b>	<b>2 924 492</b>	<b>2 992 028</b>	<b>67 536</b>	<b>2.26</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

0

AC2C

Auditi et Commissariat aux Comptes

ATHÈS

VISA POUR IDENTIFICATION

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N°1	Exercice N°1	Ecart N°1 / N°1	
		31/12/2017	31/12/2016	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 517 680) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	517 680	517 680		
	Réserves				
	Réserve légale	51 768	51 768		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	34 202	38 508	4 306	11.18
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>702 866</b>	<b>767 694</b>	<b>64 828</b>	<b>8.44</b>
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	<b>Total II</b>	<b>1 306 516</b>	<b>1 375 650</b>	<b>69 134</b>	<b>5.03</b>
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	<b>Total III</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	<b>Total IIII</b>				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 759	75 681	10 078	13.32
	Dettes fiscales et sociales	1 391 742	1 361 993	29 749	2.18
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	21 628	21 628			
Autres dettes	22 241	110 099	87 858	79.80	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	96 606	46 977	49 629	105.65
	<b>Total IV</b>	<b>1 617 976</b>	<b>1 616 378</b>	<b>1 598</b>	<b>-0.10</b>
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 924 492</b>	<b>2 992 028</b>	<b>67 536</b>	<b>2.26</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 617 976

1 616 378

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 31/12/2017-12			Exercice N°1 31/12/2016-12	Ecart N°/N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	306 708		306 708	238 385	68 323	28.66
Production vendue de services	4 790 482		4 790 482	5 020 412	229 930	4.58
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>5 097 189</b>		<b>5 097 189</b>	<b>5 258 797</b>	<b>161 607</b>	<b>3.07</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			18 844	12 111	6 733	55.59
Autres produits			57	155	98	63.17
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>5 116 091</b>	<b>5 271 063</b>	<b>154 972</b>	<b>2.94</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			634 013	680 876	46 863	6.88
Impôts, taxes et versements assimilés			94 816	101 400	6 585	6.49
Salaires et traitements			2 462 813	2 459 907	2 906	0.12
Charges sociales			1 028 815	1 025 033	3 782	0.37
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			36 009	50 259	14 249	28.35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			49	110	61	55.19
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>4 256 515</b>	<b>4 317 585</b>	<b>61 070</b>	<b>1.41</b>
<b>1- Résultat d'exploitation (III)</b>			<b>899 576</b>	<b>953 478</b>	<b>53 902</b>	<b>9.85</b>
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

AC2C  
Auditeur Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres Intérêts et produits assimilés (3)		111	111	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	354	1 025	671	65.47
<b>Total V</b>	<b>354</b>	<b>1 137</b>	<b>782</b>	<b>68.86</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		1	1	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100.00</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>354</b>	<b>1 136</b>	<b>782</b>	<b>68.82</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>859 930</b>	<b>954 613</b>	<b>94 684</b>	<b>9.92</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 000	434	566	130.62
Produits exceptionnels sur opérations en capital	850		850	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>1 850</b>	<b>434</b>	<b>1 416</b>	<b>326.65</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 028	2 426	1 398	57.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 822		7 822	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>8 850</b>	<b>2 426</b>	<b>6 424</b>	<b>264.81</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>7 000</b>	<b>1 992</b>	<b>5 008</b>	<b>251.36</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	150 063	184 927	34 864	18.85
<b>Total des produits (I+II+III+V+VII)</b>	<b>5 118 295</b>	<b>5 272 633</b>	<b>154 338</b>	<b>2.93</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>4 415 428</b>	<b>4 504 939</b>	<b>89 511</b>	<b>1.99</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>702 866</b>	<b>767 694</b>	<b>64 828</b>	<b>8.44</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 924 492.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 097 189.36 Euros et dégagant un bénéfice de 702 866.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néant.

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

AC2C  
Auditi et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 35 881 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	256 945		44 461
Installations générales agencements aménagements divers	103 295		
Matériel de transport	19 400		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	253 535		18 964
<b>TOTAL</b>	<b>376 230</b>		<b>18 964</b>
Autres participations	7 622		
Prêts, autres immobilisations financières	31 303		62
<b>TOTAL</b>	<b>38 926</b>		<b>62</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>672 101</b>		<b>63 487</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		800	300 606	300 606
Installations générales agencements aménagements divers			103 295	103 295
Matériel de transport			19 400	19 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 838	263 661	263 661
<b>TOTAL</b>		<b>8 838</b>	<b>386 356</b>	<b>386 356</b>
Autres participations		7 622		
Prêts, autres immobilisations financières		200	31 165	31 165
<b>TOTAL</b>		<b>7 823</b>	<b>31 165</b>	<b>31 165</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 461</b>	<b>718 127</b>	<b>718 127</b>

**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	231 962	10 248	800	241 410
Installations générales agencements aménagements divers	68 045	5 642		73 687
Matériel de transport	19 400			19 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	225 845	20 120	8 838	237 127
TOTAL	313 290	25 762	8 838	330 214
TOTAL GENERAL	545 252	36 010	9 638	571 624

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. incorporelles TOTAL	10 248				
Instal. générales agenc. aménag. divers	5 642				
Matériel de bureau informatique mobilier	20 120				
TOTAL	25 762				
TOTAL GENERAL	36 010				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	366 822		1 019		365 803
TOTAL	366 822		1 019		365 803
TOTAL GENERAL	366 822		1 019		365 803
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 019		

Un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2010 à 2014 des 3 établissements (Rennes, Toulouse, Paris) a eu lieu en 2015. Les montants redressés ont été payés à titre conservatoire par la société et figurent en autres créances. Dans l'attente du dénouement de la procédure contentieuse, cette créance a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% conformément au principe de prudence sur l'exercice 2015.

La reprise 2017 se rapporte au redressement annulé sur la sous traitance de l'établissement de Toulouse. La société a reçu 1 000€ sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

21/02/2018 => décision du TASS de Paris sur l'intéressement : le TASS s'est arrêté sur le premier motif de demande d'annulation de la mise en demeure et ne statue donc pas plus en avant. L'URSSAF doit rembourser les montants versés (1903€ de base +226€ de majoration) sans dommage article 700. L'URSSAF a 2 mois pour former pourvoi en cassation.

Aucune autre décision n'a été rendue par ailleurs à ce jour.

**AC2C**  
Auditeur et Commissaire aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 165	0	31 165
Autres créances clients	1 278 786	1 278 786	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	606	606	
Impôts sur les bénéficiaires	111 477	111 477	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 931	21 931	
Divers état et autres collectivités publiques	3 057	3 057	
Débiteurs divers	365 803	365 803	
Charges constatées d'avance	56 007	56 007	
<b>TOTAL</b>	<b>1 868 832</b>	<b>1 837 667</b>	<b>31 165</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	85 759	85 759		
Personnel et comptes rattachés	650 627	650 627		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	389 335	389 335		
Taxe sur la valeur ajoutée	295 930	295 930		
Autres impôts taxes et assimilés	55 850	55 850		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	21 628	21 628		
Autres dettes	22 241	22 241		
Produits constatés d'avance	96 606	96 606		
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 976</b>	<b>1 617 976</b>		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	129.4200	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE SIAGE	19 818			19 818	
<b>Total</b>	<b>19 818</b>			<b>19 818</b>	

Dans le cadre de nos travaux nous nous sommes interrogés sur la valeur du fonds commercial de l'entreprise.

Nous nous sommes appuyés sur des méthodes basées sur la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et sur sa rentabilité moyenne passée et future (quand des données prévisionnelles étaient à notre disposition).

Ces travaux nous ont conduit à ne pas provisionner le fonds commercial.

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	257 693	33,33

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AC2C  
Audit et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	298 176
Autres créances	3 663
<b>Total</b>	<b>301 839</b>

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 310
Dettes fiscales et sociales	905 420
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 628
Autres dettes	12 230
<b>Total</b>	<b>969 587</b>

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	56 007
<b>Total</b>	<b>56 007</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	96 606
<b>Total</b>	<b>96 606</b>

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 375 650
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 375 650
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 375 650
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	69 134-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 306 516
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	69 134-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	69 134-

**AC2C**  
Audif et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 800 euros, au titre du contrôle légal des comptes.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	196 825
50 à 54 ans	6 à 10 ans	44 648
40 à 49 ans	11 à 20 ans	149 149
30 à 39 ans	21 à 30 ans	43 639
moins de 30 ans	plus de 30 ans	1 053
Engagement total		435 314

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- table de mortalité TV 88/90
- turn over faible de 1%
- taux d'inflation de 1%
- taux d'actualisation de 2.50 %
- méthode rétrospective prorata temporis
- convention collective des bureaux d'études techniques (Syntec)
- taux de charges de 47%

AC2C  
Audil et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Indemnité Urssaf	1 000	7718
- cession de 10 PC	650	7752
- Remboursement dépôt Stella	200	7756
Total	1 850	
Charges exceptionnelles		
- écart provision cvae 2016	1 028	672
- Valeur nette Stella et parts Process	7 822	6756
Total	8 850	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
refacturations diverses	3 917
remboursement titres restaurants	1 320
indemnités Médéric	10 251
remboursements frais généraux	2 337
Total	17 825

AC2C  
Audit et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
REUNIE LE MERCREDI 06 JUIN 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,  
LE MERCREDI SIX JUIN, A 14 HEURES,

Les actionnaires de RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES se sont réunis au sein de l'établissement rennais de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration. Les membres de l'Assemblée ont émarginé une feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann LE MEUR, en sa qualité de Président.

Monsieur Eric JULLA, actionnaire, est appelé comme scrutateur.

Madame Nathalie LE ROCH est appelée à remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Bureau, constitué ainsi qu'il vient d'être dit, arrête et certifie la feuille de présence d'où il résulte que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 3.753 actions sur les 4.000 formant le capital social.

Le Président constate que les actionnaires présents possèdent ensemble au moins la moitié des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux Comptes, le cabinet AC2C représenté par Madame CELTON, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception et est présente.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- \* la feuille de présence,
- \* la liste des actionnaires,
- \* les statuts de la société
- \* les convocations des actionnaires et Commissaire aux Comptes,
- \* le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- \* l'inventaire,
- \* les comptes annuels,
- \* les rapports du commissaire aux comptes,
- \* le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par les textes légaux et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- \* Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- \* Examen et approbation des comptes annuels, clos le 31 Décembre 2017 ;
- \* Affectation du résultat ;
- \* Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et approbation desdites conventions ;
- \* Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- \* Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;
- \* Quitus au Président et membres du Conseil d'administration ;
- \* Cessions éventuelles ;
- \* Questions diverses.

Ce rappel effectué, le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et présente le rapport sur l'exécution de la mission du commissaire aux comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- ***Première résolution***

- Approbation des comptes - Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, la lecture du rapport établi par le Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé, approuve les comptes annuels 2017 et donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- ***Deuxième résolution***

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes , constate l'absence de convention visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

• **Troisième résolution**

Affectation du résultat

La société a bénéficié sur l'exercice d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) d'un montant de 35.881 euros.

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, formation, d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement, les entreprises doivent retracer dans leurs comptes annuels l'utilisation du crédit d'impôt conformément aux objectifs définis. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni l'augmentation de la rémunération de ses dirigeants.

Le CICE 2016 a été affecté à l'attribution de primes exceptionnelles aux salariés versés en juin 2017.

L'assemblée Générale décide d'affecter la quote-part du résultat qui correspond au CICE 2017 au compte « report à nouveau » dans l'attente de son utilisation par notre société.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation suivante :

- Report à nouveau :.....34.201,97 €
- Bénéfice de l'exercice 2017.....702.866,30 €
- (1) TOTAL A AFFECTER.....737.068,27€**
- A la mise en distribution d'un dividende égal à ..... 700.000,00 €
- (2) TOTAL AFFECTE ..... 700.000,00 €**
- (3) SOLDE EN REPORT A NOUVEAU (1) - (2) ..... 37.068,27 €**

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes versés au titre des exercices visés par l'article 243 bis du Code Général des Impôts :

- *Exercice 2016 par action 193,00 €                   abattement de 77,20 €*
- *Exercice 2015 par action 187,00 €                   abattement de 74,80 €*
- *Exercice 2014 par action 150,00 €                   abattement de 60,00 €*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Renouvellement du mandat des Administrateurs**

L'assemblée générale ayant constaté que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance, il a été procédé à un vote.

Sont élus pour une durée de 6 années :

Yann Le Meur, Administrateur, Président-Directeur Général

Maryvonne Le Meur, Administrateur

Eric Julla, Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes**

L'assemblée constate que les mandats du commissaire aux comptes titulaires et du commissaire aux comptes suppléant sont arrivés à échéance et propose leur renouvellement.

Les renouvellements des mandats du Cabinet AC2C, Commissaire aux Comptes, et de son suppléant, Me Leguillon-Geffard, sont votés à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Le Président porte l'information suivante à la connaissance de l'Assemblée Générale :

Pour mémoire, pour statuer sur les conditions de marchés du tournage et montage de vidéos autour du séminaire, une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises : 2 n'ont pas répondu dans les délais. « GLM Production » a proposé l'offre la plus économiquement avantageuse des 3 propositions reçues. « GLM Production » est détenue par Goulc'hen Le Meur, fils de Yann Le Meur. Le Conseil d'Administration du 17 octobre 2017 a retenu l'offre de « GLM Production ».

Il est rappelé que dans le cadre de la procédure des conventions réglementées, et après avis du commissaire aux comptes, cette convention est qualifiée de convention courante conclue à des conditions normales.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

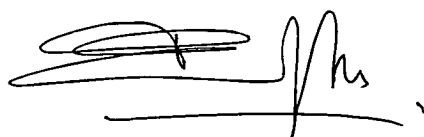
Cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

### **Clôture**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

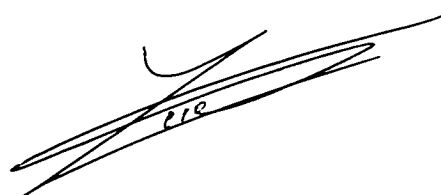
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président  
Yann LE MEUR



Le scrutateur  
Eric JULLA

La secrétaire  
Nathalie LE ROCH



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
REUNIE LE MERCREDI 06 JUIN 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,  
LE MERCREDI SIX JUIN, A 14 HEURES,

Les actionnaires de RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES se sont réunis au sein de l'établissement rennais de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration. Les membres de l'Assemblée ont émarginé une feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann LE MEUR, en sa qualité de Président.  
Monsieur Eric JULLA, actionnaire, est appelé comme scrutateur.  
Madame Nathalie LE ROCH est appelée à remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Bureau, constitué ainsi qu'il vient d'être dit, arrête et certifie la feuille de présence d'où il résulte que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 3.753 actions sur les 4.000 formant le capital social. Le Président constate que les actionnaires présents possèdent ensemble au moins la moitié des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux Comptes, le cabinet AC2C représenté par Madame CELTON, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception et est présente.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- \* la feuille de présence,
- \* la liste des actionnaires,
- \* les statuts de la société
- \* les convocations des actionnaires et Commissaire aux Comptes,
- \* le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- \* l'inventaire,
- \* les comptes annuels,
- \* les rapports du commissaire aux comptes,
- \* le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par les textes légaux et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- \* Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- \* Examen et approbation des comptes annuels, clos le 31 Décembre 2017 ;
- \* Affectation du résultat ;
- \* Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et approbation desdites conventions ;
- \* Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- \* Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;
- \* Quitus au Président et membres du Conseil d'administration ;
- \* Cessions éventuelles ;
- \* Questions diverses.

Ce rappel effectué, le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et présente le rapport sur l'exécution de la mission du commissaire aux comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

• ***Première résolution***

Approbation des comptes - Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, la lecture du rapport établi par le Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé, approuve les comptes annuels 2017 et donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• ***Deuxième résolution***

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes, constate l'absence de convention visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

• **Troisième résolution**

Affectation du résultat

La société a bénéficié sur l'exercice d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) d'un montant de 35.881 euros.

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, formation, d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement, les entreprises doivent retracer dans leurs comptes annuels l'utilisation du crédit d'impôt conformément aux objectifs définis. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni l'augmentation de la rémunération de ses dirigeants.

Le CICE 2016 a été affecté à l'attribution de primes exceptionnelles aux salariés versés en juin 2017.

L'assemblée Générale décide d'affecter la quote-part du résultat qui correspond au CICE 2017 au compte « report à nouveau » dans l'attente de son utilisation par notre société.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation suivante :

- Report à nouveau : .....34.201,97 €
- Bénéfice de l'exercice 2017.....702.866,30 €
- (1) TOTAL A AFFECTER.....737.068,27€**
- A la mise en distribution d'un dividende égal à ..... 700.000,00 €
  
- (2) TOTAL AFFECTE ..... 700.000,00 €**
- (3) SOLDE EN REPORT A NOUVEAU (1) - (2) ..... .37.068,27 €**

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes versés au titre des exercices visés par l'article 243 bis du Code Général des Impôts :

- *Exercice 2016 par action 193,00 €                      abatement de 77,20 €*
- *Exercice 2015 par action 187,00 €                      abatement de 74,80 €*
- *Exercice 2014 par action 150,00 €                      abatement de 60,00 €*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Renouvellement du mandat des Administrateurs**

L'assemblée générale ayant constaté que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance, il a été procédé à un vote.

Sont élus pour une durée de 6 années :

Yann Le Meur, Administrateur, Président-Directeur Général

Maryvonne Le Meur, Administrateur

Eric Julla, Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes**

L'assemblée constate que les mandats du commissaire aux comptes titulaires et du commissaire aux comptes suppléant sont arrivés à échéance et propose leur renouvellement.

Les renouvellements des mandats du Cabinet AC2C, Commissaire aux Comptes, et de son suppléant, Me Leguillon-Geffard, sont votés à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Le Président porte l'information suivante à la connaissance de l'Assemblée Générale :

Pour mémoire, pour statuer sur les conditions de marchés du tournage et montage de vidéos autour du séminaire, une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises : 2 n'ont pas répondu dans les délais. « GLM Production » a proposé l'offre la plus économiquement avantageuse des 3 propositions reçues. « GLM Production » est détenue par Goulc'hen Le Meur, fils de Yann Le Meur. Le Conseil d'Administration du 17 octobre 2017 a retenu l'offre de « GLM Production ».

Il est rappelé que dans le cadre de la procédure des conventions réglementées, et après avis du commissaire aux comptes, cette convention est qualifiée de convention courante conclue à des conditions normales.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

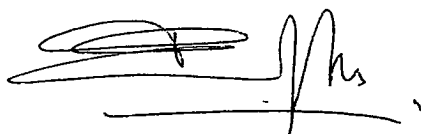
Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

### **Clôture**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

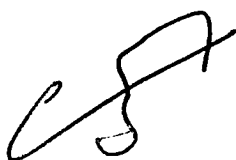
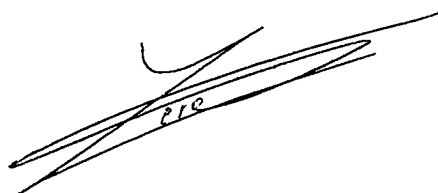
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président  
Yann LE MEUR



Le scrutateur  
Eric JULLA

La secrétaire  
Nathalie LE ROCH



**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Annaïk CELTON

Marylène PERNOT

Commissaires aux Comptes

## **SA Ressources Consultants Finances**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Ressources Consultants Finances  
16 rue de Penhoët  
35 000 Rennes

---

Société par Actions simplifiée au capital de 54.000 €  
RCS Rennes 485112064 Siret 48511206400053 Tva intracommunautaire FR 02485112064

Saint-Brieuc : Centre d'affaires  
1 rue des mimosas – 22191 PLERIN cedex

Téléphone : 02 30 96 11 02

Rennes : Centre d'affaires Ile de France  
2 avenue Charles Tillon - 35000 RENNES

**SA Ressources Consultants Finances**

16 rue de Penhoët – 35 000 Rennes

Capital social : 517 680 €

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux actionnaires,

**Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA Ressources Consultants Finances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

---

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Estimation comptable significative

Comme exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe, la société a réglé en 2015 à titre conservatoire un montant de 367 K€ au titre du redressement URSSAF notifié le 27 avril 2015 suite à un contrôle portant sur les exercices 2010 à 2014. Dans l'attente du dénouement de la procédure contentieuse engagée par la société, cette créance a fait l'objet, sur l'exercice 2015, d'une provision pour dépréciation pour sa totalité, conformément au principe de prudence. Cette provision a été reprise partiellement à la clôture de l'exercice 2017 à hauteur des jugements favorables rendus. Dans le cadre de nos travaux sur les estimations comptables significatives, nous avons examiné le bien-fondé du traitement comptable retenu pour l'actualisation de cette provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

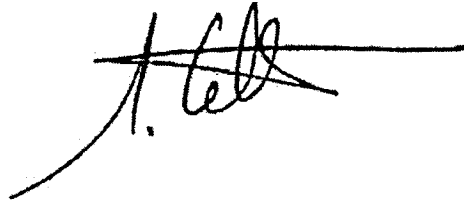
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

## AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 25 mai 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Celton', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Annick CELTON  
Associée

**BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 31/12/2017-12			Exercice N-1 31/12/2016-12	Ecart N°/N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	19 818		19 818	19 818		
Autres immobilisations incorporelles	280 788	241 410	39 377	5 164	34 213	662.49
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	386 356	330 214	56 142	62 940	6 798	10.80
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations				7 622	7 622	100.00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	31 165		31 165	31 303	138	0.44
<b>Total III</b>	<b>718 177</b>	<b>571 624</b>	<b>146 509</b>	<b>128 848</b>	<b>19 654</b>	<b>16.49</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stocks et en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	3 405		3 405	18 304	14 899	81.40
<b>Créances (3)</b>						
Clients et comptes rattachés	1 278 786		1 278 786	1 455 343	176 557	12.13
Autres créances	502 875	365 803	137 072	72 839	64 232	88.18
Capital souscrit - appelé, non versé						
<b>Valeurs mobilières de placement</b>						
Disponibilités	1 302 720		1 302 720	1 277 592	25 128	1.97
Charges constatées d'avance (3)	56 007		56 007	41 101	14 906	36.27
<b>Total IIII</b>	<b>3 143 798</b>	<b>365 803</b>	<b>2 777 990</b>	<b>2 865 180</b>	<b>87 190</b>	<b>9.04</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>3 861 920</b>	<b>937 427</b>	<b>2 924 492</b>	<b>2 992 028</b>	<b>67 536</b>	<b>2.26</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N°	Exercice N°-1	Ecart: N / N-1	
		31/12/2017	31/12/2016	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 517 680) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	517 680	517 680		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	51 768	51 768		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	34 202	38 508	4 306	11.18
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>702 866</b>	<b>767 694</b>	<b>64 828</b>	<b>8.44</b>
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	<b>1 305 516</b>	<b>1 375 680</b>	<b>69 164</b>	<b>5.03</b>
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 759	75 681	10 078	13.32
	Dettes fiscales et sociales	1 391 742	1 361 993	29 749	2.18
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	21 628	21 628			
Autres dettes	22 241	110 099	87 858	79.80	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	96 606	46 977	49 629	105.65
	<b>Total IV</b>	<b>1 617 076</b>	<b>1 616 378</b>	<b>678</b>	<b>0.10</b>
	Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>2 924 492</b>	<b>2 992 028</b>	<b>67 536</b>	<b>2.26</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 617 976

1 616 378

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N° 31/12/2017-18			Exercice N°1 31/12/2016-17	Ecart N°/N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises			306 708	238 385	68 323	28.66
Production vendue de biens	306 708		306 708	238 385	68 323	28.66
Production vendue de services	4 790 482		4 790 482	5 020 412	229 930	4.58
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>5 097 189</b>		<b>5 097 189</b>	<b>5 258 797</b>	<b>161 608</b>	<b>3.07</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			18 844	12 111	6 733	55.59
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			57	155	98	63.17
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>5 116 091</b>	<b>5 271 002</b>	<b>154 911</b>	<b>2.94</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			634 013	680 876	46 863	6.88
Impôts, taxes et versements assimilés			94 816	101 400	6 585	6.49
Salaires et traitements			2 462 813	2 459 907	2 906	0.12
Charges sociales			1 028 815	1 025 033	3 782	0.37
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			36 009	50 259	14 249	28.35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			49	110	61	55.19
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>4 289 515</b>	<b>4 317 585</b>	<b>26 070</b>	<b>1.41</b>
<b>1- Résultat d'exploitation (III)</b>			<b>889 576</b>	<b>953 417</b>	<b>63 841</b>	<b>6.85</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

AC2C  
Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs



**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N-1		Exercice N-1	
	31/12/2017		31/12/2016	
			Ecart N/ N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		111	111	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	354	1 025	671	65.47
<b>Total V</b>	<b>354</b>	<b>1 137</b>	<b>782</b>	<b>68.86</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		1	1	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100.00</b>
<b>2 Résultat financier (V-VI)</b>	<b>354</b>	<b>1 136</b>	<b>781</b>	<b>68.87</b>
<b>3 Résultat courant avant impôts ((I)+(II)-(IV)+(V+VI))</b>	<b>889 930</b>	<b>954 613</b>	<b>94 684</b>	<b>9.92</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 000	434	566	130.62
Produits exceptionnels sur opérations en capital	850		850	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>1 850</b>	<b>434</b>	<b>1 416</b>	<b>326.65</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 028	2 426	1 398	57.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 822		7 822	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>8 850</b>	<b>2 426</b>	<b>6 424</b>	<b>284.81</b>
<b>4 Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>7 000</b>	<b>1 992</b>	<b>5 098</b>	<b>251.36</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	150 063	184 927	34 864	18.85
<b>Total des produits ((I)+(II)+(V+VII))</b>	<b>5 418 295</b>	<b>5 272 633</b>	<b>154 398</b>	<b>2.93</b>
<b>Total des charges ((I)-(IV)+(VI)+(I)+(X))</b>	<b>4 415 428</b>	<b>4 508 989</b>	<b>89 544</b>	<b>1.97</b>
<b>5 Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>702 866</b>	<b>767 694</b>	<b>64 828</b>	<b>8.44</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 924 492.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 097 189.36 Euros et dégagant un bénéfice de 702 866.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

AC2C  
Audit et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 35 881 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	256 945		44 461
Installations générales agencements aménagements divers	103 295		
Matériel de transport	19 400		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	253 535		18 964
<b>TOTAL</b>	<b>376 230</b>		<b>18 964</b>
Autres participations	7 622		
Prêts, autres immobilisations financières	31 303		62
<b>TOTAL</b>	<b>38 926</b>		<b>62</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>672 101</b>		<b>63 487</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		800	300 606	300 606
Installations générales agencements aménagements divers			103 295	103 295
Matériel de transport			19 400	19 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 838	263 661	263 661
<b>TOTAL</b>		<b>8 838</b>	<b>386 356</b>	<b>386 356</b>
Autres participations		7 622		
Prêts, autres immobilisations financières		200	31 165	31 165
<b>TOTAL</b>		<b>7 823</b>	<b>31 165</b>	<b>31 165</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 461</b>	<b>718 127</b>	<b>718 127</b>

**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	231 962	10 248	800	241 410
Installations générales agencements aménagements divers	68 045	5 642		73 687
Matériel de transport	19 400			19 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	225 845	20 120	8 838	237 127
TOTAL	313 290	25 762	8 838	330 214
TOTAL GENERAL	545 252	36 010	9 638	571 624

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. incorporelles TOTAL	10 248				
Instal. générales agenc. aménag. divers	5 642				
Matériel de bureau informatique mobilier	20 120				
TOTAL	25 762				
TOTAL GENERAL	36 010				

**Etat des provisions**

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	366 822		1 019		365 803
TOTAL	366 822		1 019		365 803
TOTAL GENERAL	366 822		1 019		365 803
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 019		

Un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2010 à 2014 des 3 établissements (Rennes, Toulouse, Paris) a eu lieu en 2015. Les montants redressés ont été payés à titre conservatoire par la société et figurent en autres créances. Dans l'attente du dénouement de la procédure contentieuse, cette créance a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% conformément au principe de prudence sur l'exercice 2015.

La reprise 2017 se rapporte au redressement annulé sur la sous traitance de l'établissement de Toulouse. La société a reçu 1 000€ sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

21/02/2018 => décision du TASS de Paris sur l'intéressement : le TASS s'est arrêté sur le premier motif de demande d'annulation de la mise en demeure et ne statue donc pas plus en avant. L'URSSAF doit rembourser les montants versés (1903€ de base +226€ de majoration) sans dommage article 700. L'URSSAF a 2 mois pour former pourvoi en cassation.

Aucune autre décision n'a été rendue par ailleurs à ce jour.

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres Immobilisations financières	31 165	0	31 165
Autres créances clients	1 278 786	1 278 786	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	606	606	
Impôts sur les bénéficiaires	111 477	111 477	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 931	21 931	
Divers état et autres collectivités publiques	3 057	3 057	
Débiteurs divers	365 803	365 803	
Charges constatées d'avance	56 007	56 007	
<b>TOTAL</b>	<b>1 868 832</b>	<b>1 837 667</b>	<b>31 165</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	85 759	85 759		
Personnel et comptes rattachés	650 627	650 627		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	389 335	389 335		
Taxe sur la valeur ajoutée	295 930	295 930		
Autres impôts taxes et assimilés	55 850	55 850		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	21 628	21 628		
Autres dettes	22 241	22 241		
Produits constatés d'avance	96 606	96 606		
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 976</b>	<b>1 617 976</b>		

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	129.4200	4 000			4 000

**Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R.123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE SIAGE	19 818			19 818	
Total	19 818			19 818	

Dans le cadre de nos travaux nous nous sommes interrogés sur la valeur du fonds commercial de l'entreprise.

Nous nous sommes appuyés sur des méthodes basées sur la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et sur sa rentabilité moyenne passée et future (quand des données prévisionnelles étaient à notre disposition).

Ces travaux nous ont conduit à ne pas provisionner le fonds commercial.

**AC2C**  
Auditeur et Commissaire aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	257 693	33.33

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AC2C  
Audit et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	298 176
Autres créances	3 663
<b>Total</b>	<b>301 839</b>

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 310
Dettes fiscales et sociales	905 420
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 628
Autres dettes	12 230
<b>Total</b>	<b>969 587</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	56 007
<b>Total</b>	<b>56 007</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	96 606
<b>Total</b>	<b>96 606</b>

**Variation des capitaux propres**

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 375 650
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 375 650
<b>Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N</b>	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 375 650
<b>Variation en cours d'exercice</b>	
Autres variations	69 134-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 306 516
<b>VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE</b>	<b>69 134-</b>
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE</b>	<b>69 134-</b>

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 800 euros, au titre du contrôle légal des comptes.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	196 825
50 à 54 ans	6 à 10 ans	44 648
40 à 49 ans	11 à 20 ans	149 149
30 à 39 ans	21 à 30 ans	43 639
moins de 30 ans	plus de 30 ans	1 053
Engagement total		435 314

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- table de mortalité TV 88/90
- turn over faible de 1%
- taux d'inflation de 1%
- taux d'actualisation de 2.50 %
- méthode rétrospective prorata temporis
- convention collective des bureaux d'études techniques (Syntec)
- taux de charges de 47%

AC2C  
Audif et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Indemnité Urssaf	1 000	7718
- cession de 10 PC	650	7752
- Remboursement dépôt Stella	200	7756
Total	1 850	
Charges exceptionnelles		
- écart provision cvae 2016	1 028	672
- Valeur nette Stella et parts Process	7 822	6756
Total	8 850	

**Transferts de charges**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
refacturations diverses	3 917
remboursement titres restaurants	1 320
indemnités Médéric	10 251
remboursements frais généraux	2 337
Total	17 825

AC2C  
Audit et Commissariat aux Comptes  
VISA POUR IDENTIFICATION

***RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES***

***RAPPORT DE GESTION ET ÉLÉMENTS DE GOUVERNANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
RÉUNI LE 18 AVRIL 2018***

***À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
SE RÉUNISSANT LE MERCREDI 06 JUIN 2018***

***Rapport de gestion et éléments de gouvernance  
du Conseil d'Administration réuni le 18 avril 2018  
à l'Assemblée Générale Ordinaire  
se réunissant le mercredi 06 juin 2018***

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à nos statuts, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ**

L'analyse comparée du compte de résultat et du bilan fait ressortir les évolutions suivantes par rapport à l'exercice précédent :

- ***Compte de résultat***

Le total des produits d'exploitation ressort à 5 116 091 € (contre 5 271 063 € en 2016).

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 5 097 189 € (contre 5 258 797 € en 2016).

Les charges d'exploitation totalisent 4 256 515 € (contre 4 317 585 € en 2016). Ces charges comprennent 2 462 813 € de salaires et traitements (contre 2 459 907 € en 2016).

Le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 859 576 € (contre 953 478 € en 2016).

Le résultat financier s'élève à 354 € (contre 1 136 € en 2016).

Le résultat exceptionnel est de - 7000 € (contre un résultat de - 1992 € en 2016).

Après comptabilisation de l'impôt société ( -268 246 €) hors crédit d'impôt, le bénéfice s'élève à 702 866 € contre 767 694 € l'année passée.

- **Bilan**

Il totalise 2 924 492 € contre 2 992 028 € en 2016.

- **Événements particuliers :**

Un contrôle URSSAF portant sur les années 2010 à 2014 a eu lieu au cours de l'exercice 2015. Les montants redressés (367 k€) ont été payés à titre conservatoire par la société et figurent en autres créances en 2015. Dans l'attente du dénouement de la procédure contentieuse, la créance contestée a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% conformément au principe de prudence en 2015.

Le 16 juin 2017, le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale de Toulouse a notifié la décision suivante : annule le redressement et la mise en demeure, ordonne la régularisation des sommes versées à titre conservatoire par la RCF (1019 €) et condamne l'URSSAF Midi-Pyrénées à payer à RCF la somme de 1000€ au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. L'URSSAF de Toulouse n'ayant pas interjeté appel du jugement, ce dossier est clos à ce jour.

Le 27 février 2018, le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale de Paris a notifié la décision suivante : annule la mise en demeure, annule la décision de la Commission de recours amiable et ordonne à l'URSSAF de Paris de procéder au remboursement des sommes versées par RCF (1.903€). La décision n'ayant pas fait l'objet d'un pourvoi en cassation par le Tribunal de Paris dans les délais, ce dossier est clos à ce jour.

- *Recherche et Développement* : notre activité engendre un crédit impôt recherche de 118 183€ sur l'exercice 2017.
- *Évènements importants survenus depuis la clôture des comptes et de nature à influencer sur la présentation des comptes* : Néant.

## 2. SITUATION D'ENDETTEMENT

La baisse de l'excédent brut d'exploitation de 114 847 €, passant de 991 580 € en 2016 à 876 733 € en 2016, est notamment expliquée par :

- une diminution de la marge brute de production de 141 270 €.
- une diminution des autres achats et charges externes de 26 525 €
- une stagnation des rémunérations (+ 2906 €) et des charges sociales de (+3 782 €)
- une baisse des Impôts et taxes (- 6 585 €)

La capacité d'autofinancement passe de 817 953 € en 2016 à 745 848 € en 2017, soit une diminution de 72 105 €.

Les délais de paiement fournisseurs, par tranche de retard de paiement, sont constitués comme suit au 31 décembre 2017 :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nb de factures concernées	4	14	1		6	21
Montant total des factures concernées TTC	- 2 282	13 667	7 194		5 370	26 231
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0%	2%	1%	0%	1%	3%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nb de factures exclues	2					
Montant total des factures exclues	6300					
<b>(C) Délai de paiement de références utilisés pour calcul des retards de paiement</b>						
Délai de paiement de références utilisés pour calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

Les délais de paiement clients, par tranche de retard de paiement, sont constitués comme suit au 31 décembre 2017 :

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nb de factures concernées	7	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées TTC	43 345	100 593	86 961	29 805	53 476	270 834
Pourcentage du CA de l'exercice TTC	1%	2%	1%	0%	1%	4%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nb de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) Délai de paiement de références utilisés pour calcul des retards de paiement</b>						
Délai de paiement de références utilisés pour calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours					

### **3. CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI**

La société a bénéficié sur l'exercice d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) d'un montant de 35.881 euros. Pour 2017, ce crédit était de 7% de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2.5 fois le SMIC.

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, formation, d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement, les entreprises doivent retracer dans leurs comptes annuels l'utilisation du crédit d'impôt conformément aux objectifs définis. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni l'augmentation de la rémunération de ses dirigeants.

Aussi le cice 2016 d'un montant de 32.482 € a été affecté à l'attribution de primes exceptionnelles aux salaires versées en juin 2017.

Nous vous invitons à affecter la quote-part du résultat qui correspond au CICE 2017 d'un montant de 35.881 € au compte « report à nouveau » dans l'attente de son utilisation par notre société.

### **4. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE**

Compte tenu des éléments en notre possession à ce jour, notamment d'une conjoncture défavorable, le chiffre d'affaires prévisionnel 2018 est en baisse d'environ 7% (Environ 350 k€) par rapport à 2017 et le résultat prévisionnel est en baisse de 12% (Environ 90 k€) par rapport au résultat 2017.

### **5. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS**

Conformément à l'ordre du jour de l'assemblée, nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

- **Première résolution**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, nous vous demandons d'approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé et de nous donner quitus de notre gestion durant cet exercice.

- **Deuxième résolution**

Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions mentionnées au dit rapport et approbation.

- **Troisième résolution**

Nous vous proposons d'effectuer la mise en distribution d'un dividende à hauteur de 700.000 € soit 175 € par action. Selon le code général des Impôts, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40% soit un abattement de 70 € par action.

Il est également rappelé que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

- *Exercice 2016 par action 193,00 €                   abattement de 77,20 €*
- *Exercice 2015 par action 187,00 €                   abattement de 74,80 €*
- *Exercice 2014 par action 150,00 €                   abattement de 60,00 €*

## **6. PRISE DE PARTICIPATION, PRISE DE CONTROLE**

Notre société n'a réalisé aucune prise de participation ou de contrôle dans une autre société au cours de l'exercice écoulé

## **7. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du Décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société réalisés au cours des cinq derniers exercices.

## **8. CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

D'autre part, doivent également être mentionnées au titre des conventions réglementées, toutes conventions intervenues directement, ou indirectement, entre la société et un actionnaire détenant 10% du capital social. Aucune convention de ce type n'est à signaler au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Enfin, il convient de mentionner, au titre du présent rapport, les conventions intervenues à des conditions normales et courantes donnant lieu à l'application de l'article L225-38 du Code de Commerce.

Pour mémoire, pour statuer sur les conditions de marchés du tournage et montage de vidéos autour du séminaire, une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises : 2 n'ont pas répondu dans les délais. « GLM Production » a proposé l'offre la plus économiquement avantageuse des 3 propositions reçues. « GLM Production » est détenue par Goulc'hen Le Meur, fils de Yann Le Meur. Le Conseil d'Administration du 17 octobre 2017 a retenu l'offre de « GLM Production ».

Il est rappelé que dans le cadre de la procédure des conventions réglementées, et après avis du commissaire aux comptes, cette convention est qualifiée de convention courante conclue à des conditions normales.

Le Commissaire aux Comptes en a été régulièrement informé pour l'établissement de son rapport spécial.

## **8. ÉLÉMENTS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX, MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, CONVENTIONS ET DÉLÉGATIONS**

Nous vous rappelons que les mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes sont à renouveler.

D'autre part, nous vous précisons que le Conseil d'Administration est actuellement composé de trois membres : Mr Le Meur, Me Le Meur et Mr Julla

La direction générale est assurée par Mr Le Meur en tant que Président-Directeur Général de Ressources Consultants Finances.

A notre connaissance, aucun des administrateurs n'est titulaire de mandats sociaux dans des sociétés autres que Ressources Consultants Finances. Il n'y a aucune convention entre Ressources Consultants Finances et les mandataires sociaux sur l'exercice 2017 ni à ce jour.

Il n'y a aucune délégation en cours de validité pour les augmentations de capital.

#### **9. ACTIONNARIAT DES SALARIÉS**

Nous vous précisons ici que parmi les salariés seuls Mr Y. Le Meur, Mr E. Julla, Mr A. Couacault et Mr Y. Pelle détiennent des participations dans le capital social de Ressources Consultants Finances.

#### **10. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

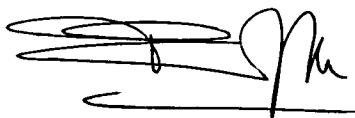
Les charges non admises en déduction du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du CGI sont de 3 717 €.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Le Président du Conseil d'Administration      Un administrateur



Yann LE MEUR



Eric JULLA